



claudine.georges74@sfr.fr

## Contribution de Claudine GEORGES

### La langue française et la réforme de l'orthographe

Le rappel de la réforme de l'orthographe provoque beaucoup de réactions. Ayant consacré toute ma vie professionnelle et une partie de ma vie associative aux formes d'apprentissage auprès des jeunes enfants, ce sujet m'interpelle. Il s'agit de la modification de certains mots de la langue française. Notre langue a une histoire, on ne peut s'empêcher de la rappeler pour comprendre son évolution. Je l'avais déjà mentionné dans une précédente contribution lorsque je voulais attirer l'attention sur la menace exercée par l'anglophonie.

#### L'histoire de la langue

Alors que les peuplades locales utilisaient leurs mots, le latin populaire s'est imposé : c'était la langue des envahisseurs, soldats et fonctionnaires romains. Les conquérants suivants, germains et normands, laissèrent, eux aussi, quelques mots après leur passage, surtout dans la partie nord de la France avec la création de la langue d'oïl tandis que dans le sud, la langue d'oc resta plus proche du latin. En août 1539, François 1er promulgua la célèbre ordonnance de Villers Cotterets afin de remplacer le latin par le français dans les documents administratifs. Puis, l'extension des relations commerciales et politiques enrichit notre langue de mots étrangers.

Cette évolution prouve ses origines étymologiques, le capital des mots s'est constitué en fonction de la vie politique du pays et ce sont les différents régimes qui assurèrent la régulation. N'est-ce pas Richelieu qui fonda en 1635 l'Académie française pour "symboliser et cimenter l'unité du royaume" donc l'unité de la langue et Jules Ferry qui fit enseigner le Français ainsi créé, à partir de 1880 ?

#### La réforme de l'orthographe

Le conseil supérieur de la langue française fut créé en 1989 par Michel Rocard, alors premier ministre, Maurice Druon de l'Académie française en fut le président. Il fut créé pour engager une simplification de la langue à l'intention de la francophonie. D'ailleurs dans ce conseil, les Français sont en minorité à côté des membres du Maroc, de Belgique et du Québec et du haut conseil de la francophonie. Les modifications ont été publiées dans le journal officiel du 6 décembre 1990. La réforme concerne 4 % des mots soit 2 400 mots. Les règles établies n'ont aucun caractère d'application obligatoire.

Le conseil de la Langue Française et de la Linguistique a remplacé l'ancien conseil en septembre 2007, il s'agissait d'assumer la place de la langue française parmi les autres langues.

La norme officielle n'a été adoptée qu'en 2008 à l'initiative de Xavier Darcos. C'est alors que des réactions se sont manifestées. J'ai relevé que le comité Robespierre dont faisait partie le dessinateur Georges Wolinski réclama "la guillotine morale du mépris contre les technocrates sans âme et sans pensée qui ont osé profaner notre langue". L'Académie Française revient alors sur son accord qu'elle qualifie de conditionnel.

Un nouveau conseil a été institué, le 1er août 2012, il doit durer jusqu'au 31 juillet 2017. Il est composé de 19 membres nommés par le gouvernement. Quatre personnes l'ont quitté récemment, l'une d'entre elles justifiait sa démission par le regret que cette instance indépendante soit placée sous l'autorité du ministre et subisse l'intervention permanente de son cabinet. Je laisse aux auteurs de ces remarques la responsabilité de leur expression. Il a été créé aussi en 2013 le CNIRE (Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative) où seulement 10 % des enseignants en poste sont parmi les 40 membres de ce conseil et il est précisé que la principale contribution de ce conseil est d'apporter son soutien à la réforme du collège. Il est vrai que l'on pourrait regretter que les praticiens s'y trouvent en nombre limité.

De même, je ne veux pas entrer dans la polémique qui existe entre la ministre de l'Éducation et la secrétaire perpétuelle de l'Académie Française. Ne voulant pas porter un jugement sur ces malentendus, je ne vais m'attacher qu'à l'analyse du contenu de la réforme et à sa portée sur les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire publiés le 26 novembre 2015, celle-ci servant de référence.

## **Mon avis sur cette réforme**

En 1990, au moment de sa création, j'assurais la fonction d'inspecteur de l'Éducation Nationale : je ne me souviens pas avoir reçu de consignes de transmission de son existence auprès des enseignants de ma circonscription. Je pense que cette réforme m'aurait interpellée puisque j'avais, à l'époque, engagé un travail suivi avec les enseignants sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Cette réforme devait apporter de la simplification dans l'écriture des mots, pour cela il s'agissait de parer à quelques anomalies dans des mots de la même famille tels -combattivité - bonhomie – imbécillité – charriot..., de retirer l'accent circonflexe sur certains -i- ou -u- ainsi que les traits d'union. Un total de 2 400 mots sont concernés.

Ma première réaction est : pourquoi reparler actuellement d'une réforme vieille de 26 ans qui n'a jamais été vraiment appliquée ? On était dans le flou le plus complet : pas de transmission des nouvelles règles dans les écoles, liberté laissée pour le choix de l'application aux enseignants, aux éditeurs, aux correcteurs d'orthographe, aux logiciels de traitement de texte. Est-ce une façon de reconnaître la valeur de l'écriture d'une langue ? Quelle définition donne-t-on maintenant au mot "ORTHOGRAPHE" d'origine étymologique : ortho -droit, correct- et graphein – écriture - ? Je pense aux professeurs des écoles (anciens "instituteurs" appellation d'origine latine : ceux qui forment, éduquent un enfant) qui ont la charge d'apprendre à lire et à écrire, à faire connaître la langue française, dont la tâche va se compliquer : ils vont être intransigeants pour l'écriture des mots sauf pour 2 400 d'entre eux. Comment faire comprendre alors la rigueur, cet état d'esprit qui permet d'accepter des contraintes en toutes occasions ? Il y a eu la querelle des méthodes, que je n'ai d'ailleurs jamais acceptée, parce que j'ai rencontré des "maîtres" qui apprenaient efficacement à lire avec des moyens divers. On a parlé de dyslexie, de dysorthographe, croyez-vous que cette réforme va améliorer tous ces problèmes ?

La langue française a une histoire, sa formation rappelle toutes les périodes vécues depuis la naissance du peuple, c'est une langue essentiellement étymologique, elle comporte des pièges, des anomalies mais c'est peut-être cela qui en fait son charme, sa richesse. Pourquoi y a-t-il tant de jeunes ne sachant pas lire et écrire ? La composition des mots avec référence aux lettres, syllabes alliées aux sons n'est pas suffisante, la phonétique ne résout pas tout, une étude particulière de la langue doit être entreprise parallèlement pour bien comprendre ses caractéristiques. C'est l'usage à travers des projets qui permettra d'acquérir le vocabulaire français correspondant. On prend conscience combien la référence aux langues anciennes et étrangères est importante pour son

acquisition ainsi que la fréquentation des familles de mots, Il n'est pas question de revenir aux leçons strictes de vocabulaire mais de faire vivre les mots dans les projets choisis, dans des jeux divers. Je me souviens que ma grand-mère me disait "courir ne prend qu'un -r- parce qu'on ne court qu'une jambe à la fois" : il existe encore bien d'autres astuces amusantes. L'orthographe n'est pas seulement une convention, elle permet d'exprimer ses pensées avec précision et de favoriser la communication avec tous les lecteurs qui pratiquent le Français.

Malheureusement, notre langue est menacée par le français, écorchée à longueur de SMS, de tweets, de tchats, l'école a tendance à privilégier l'échange, la créativité, les contacts, la découverte, l'uniformité des exercices proposés dans les cahiers produits du commerce où la compréhension du texte, prioritaire, néglige l'écriture correcte. La recherche du sens ne devrait pas être faite au détriment de la forme. Une exception linguistique doit être acceptée : le jargon technico-numérique qui est international, si on ne veut pas se couper du reste du monde.

On ne pense pas assez que les problèmes orthographiques sont autant, si ce n'est plus, imputables à la grammaire avec les accords divers, tels les pluriels, les féminins, la place des compléments, la forme pronominale, les conjugaisons de verbes...

### **Accent circonflexe et trait d'union**

L'accent circonflexe est supprimé sur les -i- et sur les -u-. Il a pourtant une valeur historique, il remplace le -s- de l'ancien français, ainsi : abîme pour abisme – boîte pour boiste – bûche pour busche – et d'autres lettres comme - piquure pour piqûre, - gaîté pour gaieté. On reconnaît sa signification dans les familles de mots, on le perçoit lorsqu'il se trouve sur les -e- il remplace le-s-disparu comme -bête et bestial – de même pour l'accent sur les -o- comme hôtel et hostellerie et hôpital et hospitalier.

Quant au trait union il est utile à la compréhension en lecture, exemple : tire-larigot, tire-bouchon, essuie-tout, haut-parleur, porte-monnaie, oto-rhino-laryngologie, la vision distincte des mots composés facilite la lecture et sert de référence à l'écriture. Les préfixes pourraient être séparés par un tiret pour mieux déceler le mot principal : exemple sans-abri, contre-jour.

Il reste les deux mots dont on parle beaucoup – oignon et nénuphar – Pour oignon le -i- est présent dans le mot latin et je pense qu'une particularité de ce genre se retient bien, l'enlever, c'est le risque de le retrouver plus loin dans le mot, de cette façon -ogn(i)on. Quant au nénuphar, il a oublié ses origines. Ce mot est d'origine arabe passé ensuite dans le vocabulaire persan -nilufar-, en France au XIIIe siècle, il est désigné par -neufar-. Comme cette plante était une plante d'eau par analogie avec -nympheas- on l'écrivit -nénuphar- Tous deux font partie des particularités de la langue française ; en général, il est plus facile de retenir ce qui nous a frappé.

La difficulté a un sens, elle forme la réflexion, elle fait naître le doute. Orthographe, c'est :

- ne pas prendre de liberté avec les mots
- utiliser un héritage
- respecter ce qui nous représente. Notre langue nous identifie et l'accent qui l'accompagne nous personnalise, définit la région d'où nous sommes.

Alors pourquoi cette décision d'inclure cette "réformette" dans les programmes ? Elle n'apportera rien au problème actuel créé par le nombre croissant de jeunes qui présentent des textes truffés de fautes. Les universités, les grandes écoles sont obligées de faire faire des stages de remise à niveau à leurs étudiants avant d'entreprendre leurs cours. L'écriture et la rédaction des CV conditionnent souvent les embauches. Une réflexion, une étude approfondie avec les enseignants responsables des cours seraient certes plus profitables que les conseils créés par les politiques avec des chercheurs qui n'ont pas l'habitude d'être en présence d'élèves, d'agir avec eux et pour eux.